

Une formation
pour la vie!



Pour le développement professionnel en sécurité incendie

Mémoire de l'École nationale des pompiers du Québec

Forum provincial

Juin 2012



Rédaction

Claude Beauchamp, directeur des opérations, École nationale des pompiers du Québec

Collaboration

Michel Richer, directeur général, École nationale des pompiers du Québec

Benoit Laroche, registraire, École nationale des pompiers du Québec



Table des matières

| | |
|--|----|
| Table des matières..... | 3 |
| Introduction..... | 5 |
| Constat 1 : les relations avec la clientèle de l'École | 7 |
| Description de la clientèle | 7 |
| Accès aux services de l'École | 7 |
| Le groupe d'examineurs | 9 |
| L'accès à distance aux services | 9 |
| Inscriptions de la clientèle aux programmes | 10 |
| Certification de la clientèle | 13 |
| Émission de certificats | 14 |
| Crise organisationnelle en 2006 | 15 |
| Implication de la clientèle dans les activités de l'École | 15 |
| Arrimage avec la réalité du travail à temps partiel..... | 16 |
| Atteinte des cibles gouvernementales | 16 |
| Valorisation de la clientèle..... | 16 |
| Constat 2 : le problème du financement de l'École..... | 17 |
| La subvention gouvernementale | 17 |
| La disparité entre les municipalités et les villes..... | 17 |
| Le fonctionnement à perte | 17 |
| Offre de service du MELS en région..... | 18 |
| La pérennité des services..... | 18 |
| La demande de nouveaux services | 18 |
| Constat 3 : Les efforts de réseautage de l'École | 19 |
| Travailler en partenariat | 19 |
| Les relations d'agence | 20 |
| Constat 4 : Les publications en sécurité incendie..... | 21 |
| Documentation en français..... | 21 |
| Constat 5 : Le manque d'infrastructures de formation et de qualification professionnelle | 23 |
| La problématique..... | 23 |
| Le problème des juridictions..... | 23 |
| L'atteinte des compétences minimales attendues chez les pompiers | 24 |
| L'atteinte des compétences minimales attendues chez les officiers..... | 27 |
| L'offre de service de l'École en région | 28 |
| Constat 6 : la demande pour la formation continue | 29 |
| La formation continue et les schémas | 29 |
| Un soutien accru demandé par les instructeurs | 29 |
| La professionnalisation de la sécurité incendie | 30 |
| Propositions pour le développement de l'École..... | 31 |
| Proposition 1 : Améliorer le financement gouvernemental de l'École..... | 31 |
| Proposition 2 : Assurer l'exclusivité de la qualification professionnelle à l'École | 32 |
| Proposition 3 : Soutenir une présence accrue de l'École sur le territoire | 33 |
| Conclusion | 34 |



Cette page laissée en blanc.



Introduction

L'École nationale des pompiers du Québec a été créée en 2000 à la suite de l'adoption de la *Loi sur la sécurité incendie*. L'École est l'organisme du Ministère de la Sécurité Publique qui a pour mission, selon l'article 52 de la Loi, de «veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.» La mission de l'École se réalise principalement en fonction des obligations et des conditions fixées par le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.



Dès sa création, l'École a été conçue comme une organisation décentralisée fonctionnant en réseau ce qui a une incidence directe sur ses processus de gouvernance. En ce sens, l'École réalise la majeure partie de ses activités en collaboration avec des acteurs présents sur l'ensemble du territoire québécois : services de sécurité incendie, municipalités, municipalités régionales de comté, commissions scolaires, cégeps, université et entreprises privées. D'une part, l'École agit à titre d'organisation de formation offrant un ensemble de programmes prévus par la réglementation provinciale. D'autre part, l'École est désignée par la Loi comme l'autorité compétente en matière de qualification professionnelle en sécurité incendie. Ainsi, l'École intervient en amont du processus de qualification professionnelle en concevant des programmes de formation et en aval comme organisme régulateur du métier par l'entremise d'examens des compétences.

L'École est une organisation reconnue pour son leadership, son professionnalisme et pour la qualité de ses réalisations. En peu de temps, l'École aura réussi à relever le défi d'accompagner le milieu québécois de la sécurité incendie à travers des étapes importantes de professionnalisation, en particulier l'atteinte des dates butoir fixées par la réglementation provinciale. L'École jouit d'une solide réputation en Amérique du Nord et ses efforts pour offrir des services de qualité aux citoyens du Québec ont été reconnus par l'Institut d'administration publique de Québec alors qu'elle s'est vue remettre le prix d'excellence 2011 pour la fonction publique.





L'École fait maintenant face à des enjeux importants pour la suite de ses activités, devant les changements qui caractérisent son environnement. Au premier chef, le financement adéquat de l'organisation est une préoccupation majeure qui a une incidence directe sur son existence même. L'École reste toutefois dédiée à la professionnalisation de la sécurité incendie du Québec et à occuper sa place de chef de file en formation et en qualification professionnelle.

Déposé à l'occasion du forum 2012 sur la sécurité incendie, ce *Mémoire* a pour objet de présenter les enjeux de gouvernance qui ont un impact direct sur l'École dans un contexte de changement de l'institution de la sécurité incendie du Québec. Le *Mémoire* dresse 6 constats de la situation de l'École à partir desquels 3 propositions sont identifiées : améliorer le financement gouvernemental de l'École, assurer l'exclusivité de la qualification professionnelle à l'École et soutenir une présence accrue de l'École sur le territoire québécois.

En peu de temps, l'École a su se tailler une place de leader dans le milieu nord-américain de la sécurité incendie et elle est vue par plusieurs comme un modèle inspirant. Ce *Mémoire* se veut une synthèse informée de la situation de l'École au regard de son développement et de sa mission.

M. Serge Tremblay
Président du conseil d'administration

M. Michel Richer
Directeur général



Constat 1 : les relations avec la clientèle de l'École

- L'École a su répondre aux besoins principaux de sa clientèle par la décentralisation de ses activités, ses réalisations et la collégialité de ses processus de travail.
- L'École a effectué un rapprochement important avec sa clientèle au cours de 6 dernières années.
- L'École a contribué à la professionnalisation de sa clientèle.
- Les inscriptions sont en baisse dans l'ensemble des programmes de l'École.
- Les activités de formation et de qualification professionnelle tendent à se régionaliser.

Description de la clientèle

La clientèle principale de l'École est constituée des pompiers en exercice et des futurs pompiers visés par la réglementation provinciale pour les municipalités de moins de 200 000 habitants. Les pompiers visés par la réglementation pour les municipalités de plus de 200 000 habitants sont soumis à des obligations de formation relevant du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sports (MELS). Ainsi, cette clientèle principale est en grande majorité constituée de pompières et de pompiers à temps partiel qui représentent près de 80% du personnel municipal travaillant en sécurité incendie au Québec.

Toutefois, force est de constater que, depuis sa création, l'École n'a eu que peu d'incidence sur les services de sécurité incendie qui emploient des pompiers à temps plein, en particulier les services des grandes villes de la province.

Accès aux services de l'École

La clientèle de l'École provient de l'ensemble du territoire québécois, ce qui constitue un défi important dans la réalisation de l'offre de service de formation et de qualification professionnelle. Depuis sa création, l'École a mis en place des processus qui ont permis de



Présence de l'ÉNPQ auprès de sa clientèle dans les congrès des associations du milieu de la sécurité incendie du Québec

répondre aux besoins de sa clientèle. Telle qu'elle avait été pensée dans les années 1990, l'École est une organisation décentralisée partout en province. Ses services sont offerts, entre autres, par un réseau de 174 gestionnaires de formation qui permettent à tous les pompiers de la province d'avoir accès à la formation et à la qualification professionnelle exigées par la réglementation gouvernementale. Ces gestionnaires sont des services de sécurité incendie, des commissions scolaires, des municipalités régionales de comté, des centres de formation ou encore des organisations privées.



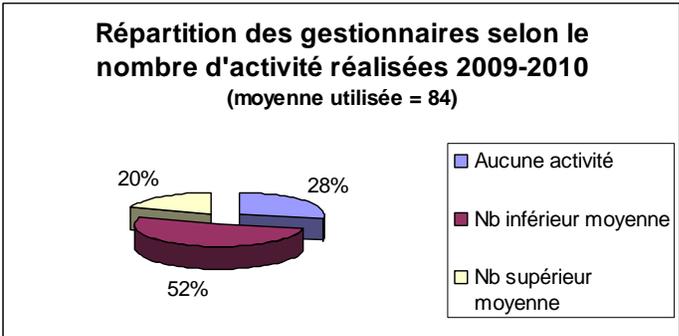
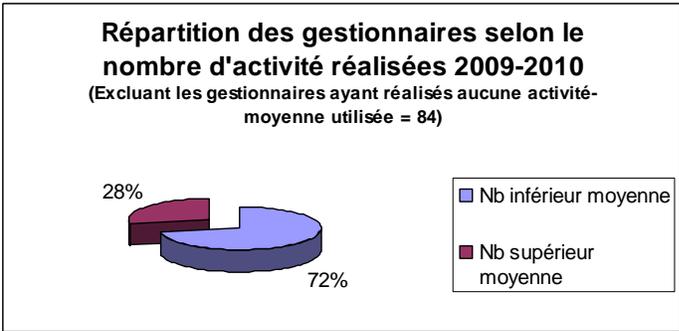
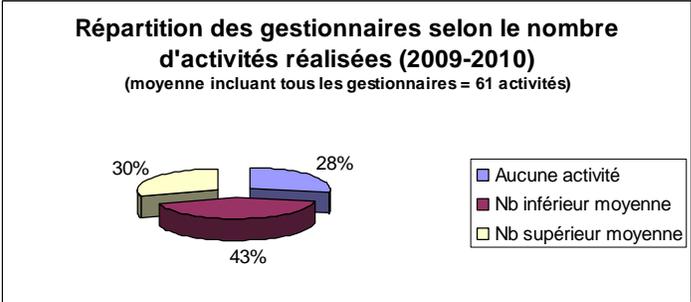
Un survol de l'année 2009-2010 permet de caractériser les activités des gestionnaires de formation. En considérant l'ensemble des 174 gestionnaires de formation de l'École dans l'ensemble des programmes, on constate que la moyenne des activités des gestionnaires se situe à

61 pour l'année de référence. 28% des gestionnaires de l'École n'ont organisé aucune activité, alors que 43% des gestionnaires ont connu très peu d'activités.

Lorsqu'on retire de l'analyse les 48 gestionnaires qui n'ont réalisé aucune activité durant l'année de référence, on obtient les résultats suivants. La moyenne d'activité passe alors à 84 par gestionnaire. On voit toutefois que 72% des gestionnaires organisent moins d'activités que la moyenne. En fait, les données de l'École permettent de conclure que, dans la majorité des régions du Québec, les services de formation et de qualification professionnelle sont assurés par 3 gestionnaires en moyenne. Il faut donc lire le résultat de 28% comme suit : un petit groupe de gestionnaires de la province assure une majorité des services à la clientèle.

En replaçant en contexte les données de l'École en fonction de la moyenne (84) des activités qui sont effectuées par les gestionnaires, on réalise que 80% des gestionnaires organisent moins d'activités que la moyenne. De ce pourcentage, 28% n'ont réalisé aucune activité en 2009-2010.

Toutes ces données indiquent une tendance vers la régionalisation des activités de formation et qualification professionnelle.





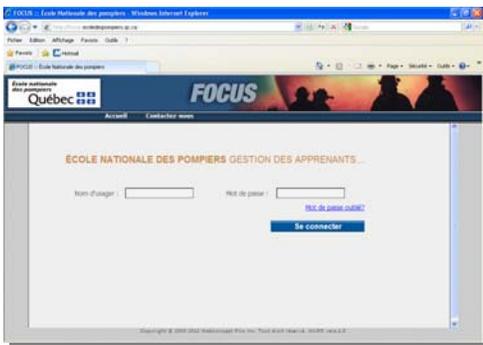
Le groupe d'examineurs

Afin d'assurer l'équité dans l'accès à la qualification professionnelle sur l'ensemble du territoire québécois, l'École a constitué un groupe de 60 examinateurs qu'elle dépêche dans toutes les régions du Québec, à la demande des gestionnaires de formation. De cette manière, les élèves peuvent passer les examens de l'École directement dans leur lieu de travail en utilisant les équipements de leur service de sécurité incendie avec lesquels ils ont



été formés. En revanche, ces déplacements de personnel entraînent des coûts considérables pour l'École qui ne sont pas reflétés justement dans les frais qu'elle charge à sa clientèle.

L'accès à distance aux services



Dans le but d'assurer une gestion décentralisée efficace de l'ensemble de ses activités provinciales de formation et de qualification professionnelle, l'École s'est dotée dès sa création d'un système virtuel de gestion permettant aux gestionnaires de formation d'interagir à leur convenance et à distance par l'entremise d'Internet avec l'École. De plus, ce système permet à tous les élèves de consulter par Internet leur dossier en tout temps et en tous lieux.



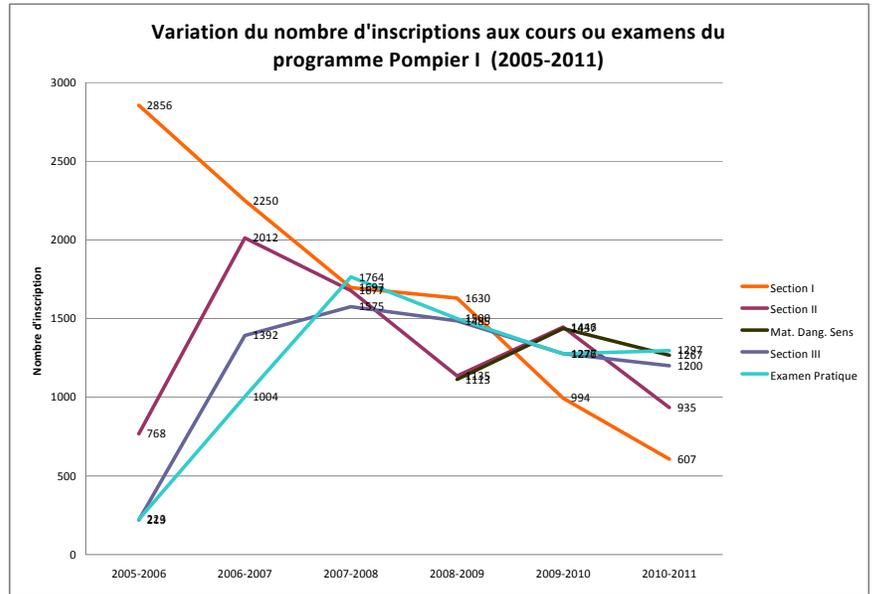
Le site Internet de l'École permet aussi l'accès à l'ensemble des informations à propos de la formation et de la qualification professionnelle, en plus d'offrir une boutique en ligne où la clientèle peut se procurer l'ensemble des produits et documents de l'École.



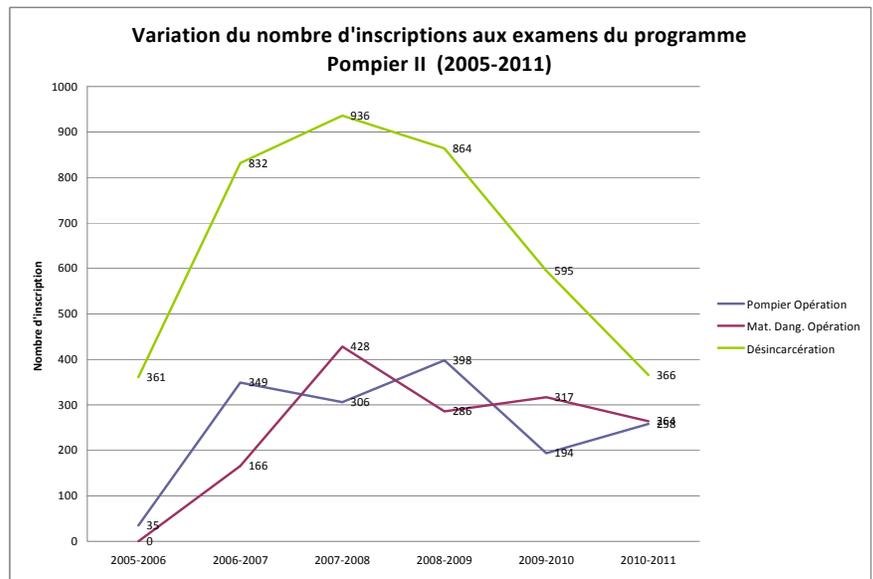
Inscriptions de la clientèle aux programmes

Les données compilées par l'École à propos des inscriptions expliquent le cheminement de sa clientèle en formation et en qualification professionnelle en fonction des dates butoir fixées par la réglementation provinciale.

L'École a complété la production des programmes *Pompier I* et *Pompier II* en 2004. C'est à partir de ce moment que les organisations municipales ont démarré la formation de leur personnel en vue d'atteindre les exigences réglementaires provinciales. Les années 2005-2008 constituent la période la plus importante en formation et en qualification professionnelle, ce que montrent les graphiques des variations d'inscriptions aux programmes de formation pour les pompiers.



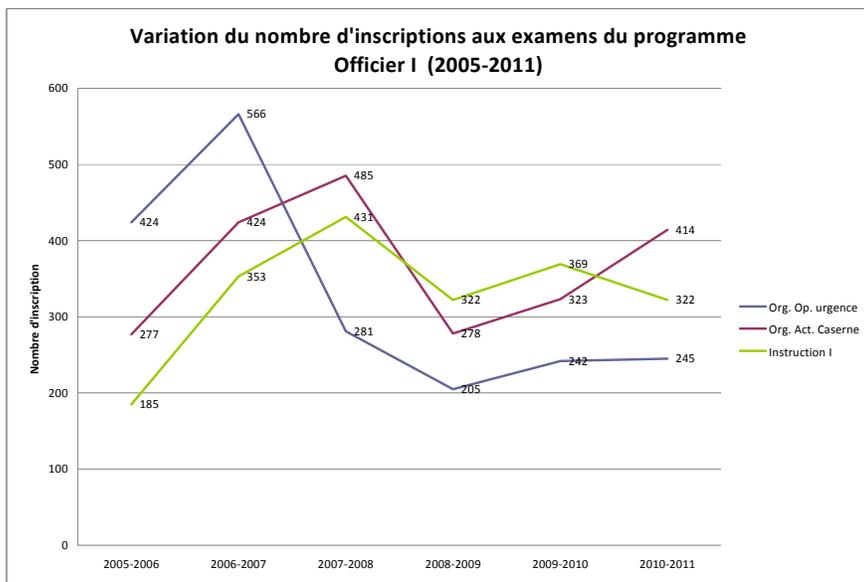
Dans le cas du programme *Pompier II*, la disparité entre la courbe *Désincarcération* et les deux autres sections du programme s'explique par le fait qu'il est possible de suivre cette formation avec le préalable *Pompier I*, sans pour autant compléter le programme *Pompier II*, en vue d'obtenir la certification requise pour cette spécialité en vertu de la réglementation en vigueur. De nombreux services de sécurité



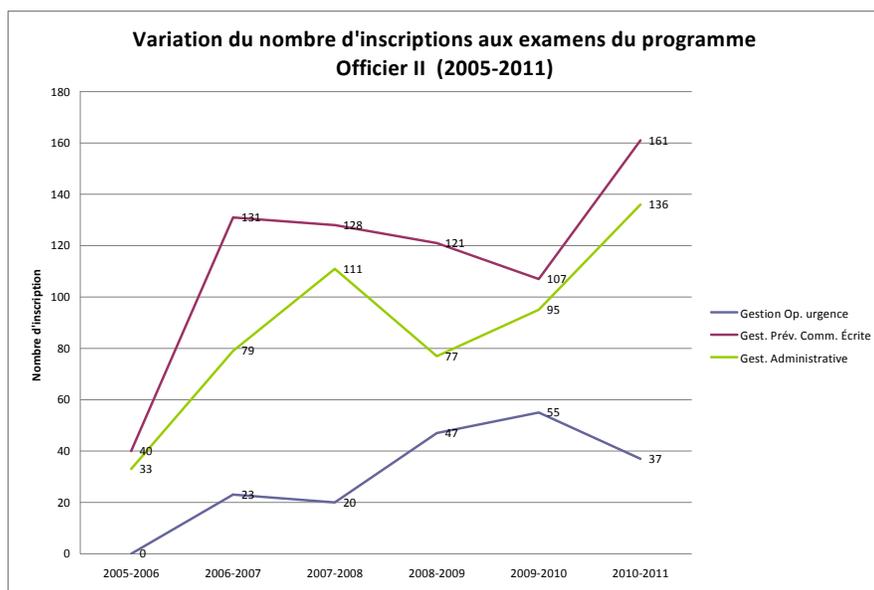
incendie desservant une population de moins de 25 000 habitants se sont prévalus de cette mesure pour former leur personnel en désincarcération automobile.



La formation et la qualification professionnelle des officiers a aussi généré beaucoup d'activités entre 2005 et 2008. Plusieurs officiers avaient commencé la formation du *Profil II* dispensée par le réseau collégial et ont migré dans les formations *Officier I* et *Officier II*, en fonction des exigences réglementaires.



Dans le cas du programme *Officier I*, la clientèle est relativement homogène étant constituée de nouveaux candidats aux postes d'officier. C'est ce qui explique en partie la mouvance de la clientèle à travers les trois cours du programme collégial.



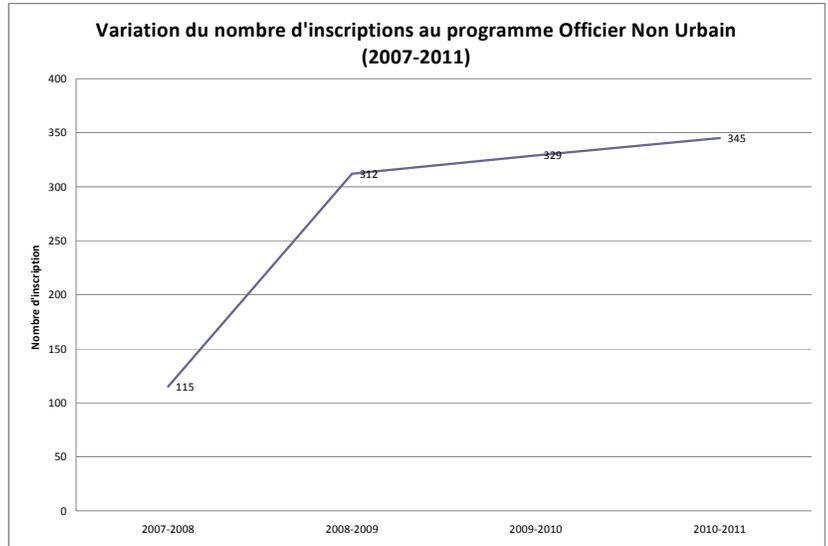
Dans le cas du programme *Officier II*, plusieurs officiers avaient déjà complété le cours *Gestion d'intervention d'urgence* au *Profil II* et ont obtenu une équivalence pour ce cours collégial. C'est ce qui explique la disparité de cette courbe de données relativement aux deux autres courbes.

Des modifications aux programmes de formation des officiers ayant été annoncées pour 2012, plusieurs élèves en ont profité pour compléter en

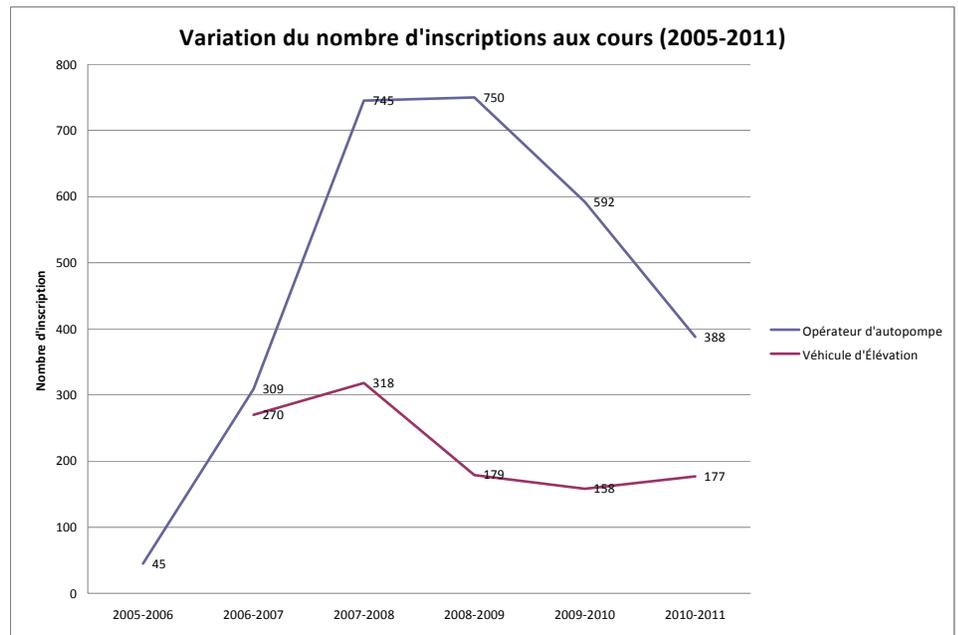
2011 le programme dans lequel ils étaient déjà inscrits, ce qui explique la remontée des courbes dans les graphiques d'*Officier I* et d'*Officier II* après la date butoir du 1^{er} septembre 2010.



Le programme *Officier non urbain* a été mis en place par l'École en 2007. Dès la deuxième année d'implantation du programme, le nombre d'inscriptions s'est stabilisé en faible croissance entre 300 et 350 élèves par année.



Les données compilées à propos des inscriptions aux spécialités *Opérateur d'autopompe* et *Opérateur de véhicule d'élévation* offertes par l'École montrent que les services de sécurité incendie ont mis des efforts considérables pour former leur personnel en fonction de la date butoir du 1^{er} septembre 2008 fixée par la réglementation en vigueur. L'École avait alors déployé tous les efforts nécessaires pour garantir l'accès à la qualification



professionnelle pour tous les élèves inscrits afin que tous puissent atteindre les exigences gouvernementales. En revanche, cela signifie pour l'École que ces deux programmes sont en déclin et ne servent maintenant qu'à qualifier les nouveaux opérateurs.

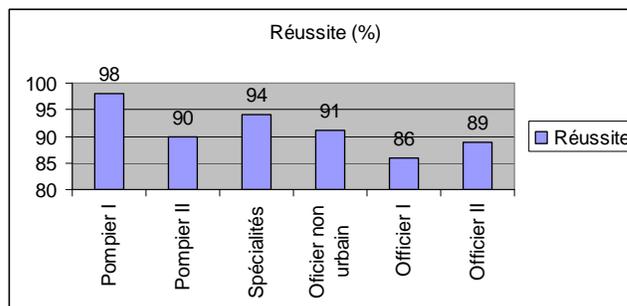
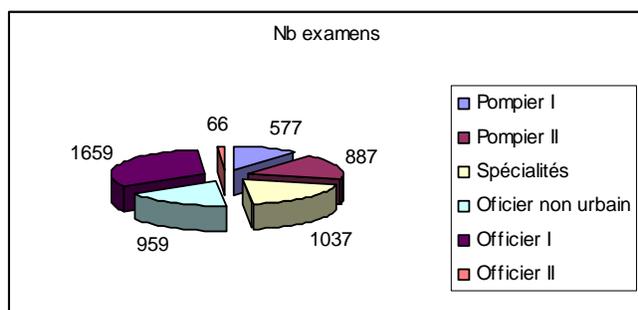


Certification de la clientèle

Pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, la réglementation provinciale exige que les pompiers et les officiers soient titulaires des certifications émises par l'École. Pour la période 2010-2012, l'École a administré 5185 examens répartis entre ses diverses certifications. Pendant cette période, ce sont les examens d'officier qui ont occupé la plus grande part des activités de qualification professionnelle avec un total d'examen de 2684 examens (52%). La période 2007-2010 avait été caractérisée par l'importance des examens pour les pompiers et les spécialités. Ce déplacement des activités de qualification professionnelle témoigne du fait que plusieurs pompiers ont poursuivi leur cheminement



en formation et en qualification professionnelle au-delà des exigences minimales pour se former en vue d'occuper des postes d'officiers.

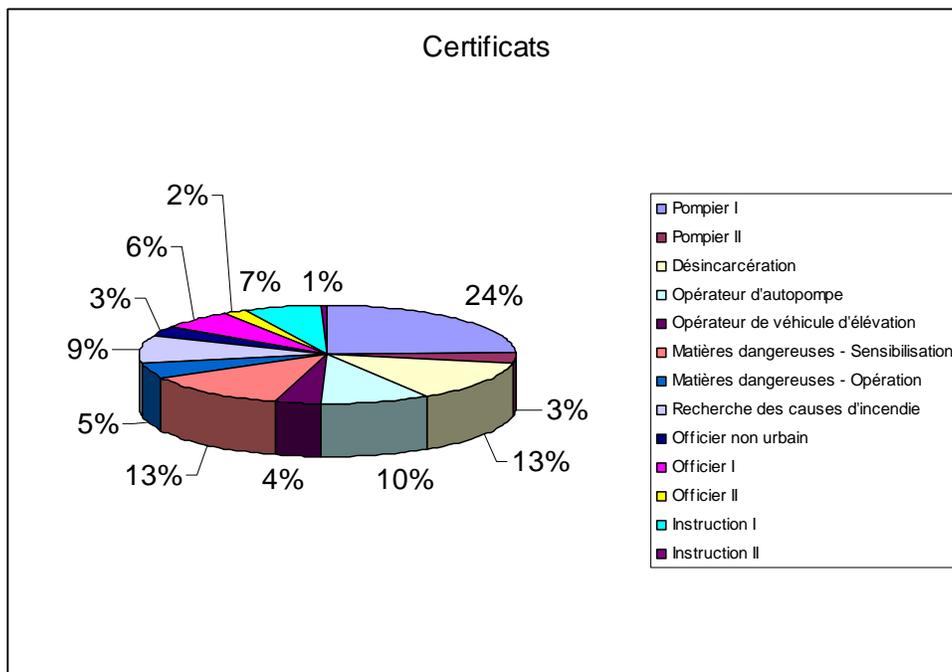
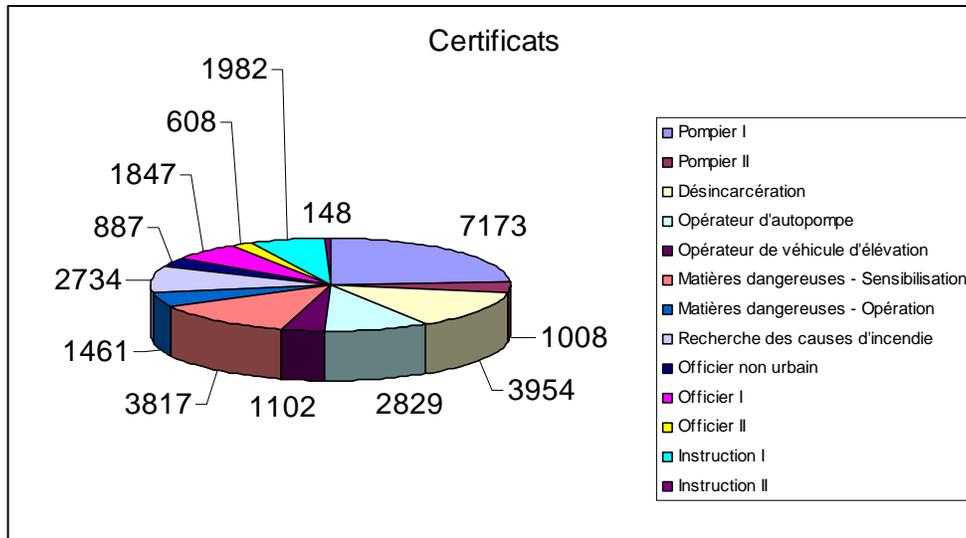


Les taux de réussite pour la même période montrent que la clientèle poursuit son cheminement avec succès.



Émission de certificats

Pendant la période allant de 2004 à 2011, l'École a émis 29 550 certificats de qualification professionnelle.





Crise organisationnelle en 2006

Au printemps 2006, l'École a traversé une crise majeure qui a remis en question son existence même. Des changements importants affectaient alors plusieurs dimensions de la sécurité incendie provinciale et des décisions impopulaires de l'École ont créé une situation de crise. Plusieurs acteurs du milieu de la sécurité incendie considéraient que l'École n'était pas suffisamment à l'écoute de sa clientèle et que plusieurs de ses processus étaient trop complexes. On questionnait alors, entre autres, les exigences de la formation, les coûts de la formation et le milieu de la sécurité incendie devait aussi s'adapter à une nouvelle réalité, celle de la qualification professionnelle, en particulier la possibilité d'échec aux examens.

Cette crise a aussi mis en évidence la disparité entre l'image de l'École que se faisaient les leaders du milieu de la sécurité incendie et celle des administrateurs. Pour le milieu de la sécurité incendie, l'École devait être au service des organisations municipales : «C'est notre École», disaient plusieurs. En ce sens, le personnel de l'École était confronté à des communications avec la clientèle qui demandait des services personnalisés sur le champ, sans égard aux processus administratifs que l'École doit suivre pour accomplir sa mission. À l'automne 2006, sur 14 employés, 5 sont demeurés en poste, les autres ayant été remerciés ou ayant quitté de leur plein gré à cause du climat d'incertitude. C'est aussi à ce moment que les comparaisons entre les programmes de l'École et le diplôme d'études professionnelles en sécurité incendie (DEP) du MELS ont émergé, alimentées d'une part par des critiques à l'égard des programmes de l'École et, d'autre part, par certains acteurs du milieu qui n'acceptaient pas la position d'autorité provinciale de l'École.

Implication de la clientèle dans les activités de l'École

Depuis 2006, l'École s'assure de faire participer des membres de sa clientèle dans tous ses projets. Ainsi, chaque projet de l'École est soumis au préalable à la consultation de groupes de travail (*focus groups*). Toutes les versions des programmes de l'École ont été soumises pour consultation et ce n'est qu'après avoir obtenu l'assentiment de sa clientèle que l'École engage ses travaux.

À l'automne 2011, l'École a revu une partie de ses processus de qualification dans un esprit d'amélioration continue de ses relations avec la clientèle. Elle a publié l'ensemble des politiques qui gouvernent ses processus de qualification professionnelle en plus d'instituer un nouveau comité de validation. Ce comité a pour mandat de valider l'ensemble des outils de qualification professionnelle utilisés par l'École. Y siège, entre autres, un représentant de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ).

Depuis 2007, le directeur général de l'École a réalisé 3 tournées provinciales de concert avec l'ACSIQ. En visitant chacune des régions du Québec, ces tournées ont permis une large participation de la clientèle de l'École (environ 1200 décideurs par tournée) aux discussions à propos de la formation et de la qualification professionnelle en sécurité incendie.



Ce processus de consultation permet à la clientèle de l'École de mieux connaître les procédures qui encadrent la formation et la qualification professionnelle tout en favorisant le dialogue dans la recherche de pistes de solution communes.

Arrimage avec la réalité du travail à temps partiel

La majorité de la clientèle de l'École est constituée des pompiers à temps partiel. Cet état de fait a une incidence directe sur la prestation des services de l'École et sur les mesures d'accommodement qui doivent être mises en place. Les processus de formation et de qualification professionnelle de l'École ont été conçus dès le départ pour s'arrimer avec la réalité du travail à temps partiel. Ainsi, les formations sont organisées en fonction de durées minimales, souvent réparties en sections qui peuvent être suivies à loisir en fonction des délais imposés par la réglementation provinciale. Les formations sont disponibles selon différentes formules pédagogiques le jour et le soir, en semaine et en fin de semaine. L'École organise aussi l'ensemble des examens de qualification professionnelle avec la même flexibilité d'horaire. Toutefois, ces arrimages n'ont pas comme corollaire de diminuer la qualité des certificats de qualification professionnelle émis par l'École alors que toutes les évaluations suivent les standards minimaux fixés par les normes en vigueur, tel que cela avait été prévu à la création de l'École.

Atteinte des cibles gouvernementales

La réglementation provinciale est assortie d'un ensemble de cibles de qualification professionnelle à atteindre en fonction de délais prescrits. Chaque date butoir (2006, 2008 et 2010) a été franchie sans heurt par la clientèle de l'École. À chaque étape, l'École a mis en place une cellule de veille pour s'assurer que toutes les personnes inscrites puissent prendre part aux activités de qualification professionnelle afin d'obtenir, dans les délais, les certifications requises en vertu de la réglementation.

Valorisation de la clientèle

En 2011, l'École a instauré un prix national de formation en sécurité incendie qui vise à reconnaître l'excellence des initiatives du milieu québécois en matière de formation. L'École offre ce prix dans 3 catégories : instructeur, service de sécurité incendie et gestionnaire de formation. Le premier prix émis par l'École a été remporté par le Centre de formation régional du service de sécurité incendie de Blainville.



Le prix national 2011 remis par M. Serge Tremblay, président du conseil d'administration de l'ÉNPQ aux gestionnaires du CFIB



Constat 2 : le problème du financement de l'École

- L'École doit composer avec une subvention gouvernementale en baisse continue qui la place à risque de ne pas être en mesure de continuer à remplir sa mission à court terme.
- L'École doit composer avec l'offre de service provinciale financée par le MELS.
- Dans sa structure actuelle, il y a une limite à la diversification des sources de revenus accessibles à l'École.
- L'École peine à recruter de la main d'œuvre compétente.
- L'École fait face à une demande accrue de services et de produits.

La subvention gouvernementale

Le financement des activités de l'École s'appuie principalement sur une subvention gouvernementale qui permet de maintenir l'accessibilité pour toutes et tous à la formation et à la qualification professionnelle. En maintenant les coûts au plus bas, l'École a permis aux municipalités d'avoir accès à ses services sans une augmentation importante des frais depuis plus de 10 ans. En revanche, cette subvention diminue de manière importante d'année en année. De 1,2 million de dollars en 2002, cette subvention a été abaissée à 736 400\$ en 2009 et ne représente maintenant que 511 000\$.

La disparité entre les municipalités et les villes

Le modèle financier de l'École doit inclure des stratégies pour garantir un revenu suffisant, autre que la subvention gouvernementale, pour l'ensemble de ses activités, au premier chef le maintien de ses opérations actuelles. C'est pourquoi l'École produit un ensemble de documents de formation avec l'objectif d'y puiser une source de revenus complémentaires. Or, la clientèle principale de l'École est constituée des municipalités qui ont une capacité limitée de financement de la formation.

L'École ne peut donc pas se permettre de majorer de manière importante ses frais considérant le fait qu'une iniquité existe déjà dans le financement de la formation entre le MSP et le MELS. Si les villes de plus de 200 000 habitants ont accès à un bassin d'employés déjà formés sans avoir à déboursier aucune somme d'argent, il n'en va pas de même pour les autres municipalités qui n'engagent pas de personnel formé au DEP en sécurité incendie.

Le fonctionnement à perte

L'École a procédé à l'analyse de sa structure financière et le modèle actuel basé sur une subvention en baisse et la recherche de sources de financement n'apparaît pas viable. Plusieurs activités de formation et de qualification professionnelle de l'École se font à perte ce qui a déjà une incidence sur les services que l'École peut offrir à sa clientèle. En particulier, l'École doit revoir le modèle d'offre de service dans certaines régions parce que le nombre de pompiers à former ou à qualifier ne justifie plus financièrement que l'École s'y déplace.



De plus, l'École fonctionne avec le personnel minimal pour accomplir sa mission. La clientèle souligne souvent que des demandes de service sont accompagnées de délais : le volume provincial de demandes est trop élevé pour le personnel en place.

Offre de service du MELS en région

Dans ses relations avec ses partenaires, l'École est confrontée au fait que le MELS offre avec financement en région le DEP en sécurité incendie. Des municipalités font alors le choix de faire former leur personnel au DEP plutôt qu'au programme *Pompier II*. Du point de vue municipal, on y voit une économie substantielle puisque la formation du DEP est en bonne partie financée par le MELS alors que la formation *Pompier II* est à la charge des municipalités. On y voit aussi l'avantage de faire former les pompiers dans plusieurs domaines tels que les sauvetages, la désincarcération, les premiers soins et l'opération des véhicules. En vertu de la réglementation provinciale, ces pompiers n'ont donc pas à être inscrits à l'École ni à passer les examens de qualification professionnelle. Au-delà de la source de revenus que perd l'École, c'est sa légitimité même qui est remise en cause.

La pérennité des services

Les problématiques récurrentes de financement des activités de l'École posent la question de la pérennité des services qui sont offerts à la clientèle. L'École ne peut plus administrer des examens à la demande et dans toutes les régions comme elle le faisait il y a quelques années à cause d'une baisse du nombre de pompiers à former et à qualifier. En soi, cela pose deux questions : comment maintenir les activités de l'École alors que la clientèle est en baisse? comment regrouper la clientèle au plan régional pour avoir accès aux services. Or, il n'existe pas d'infrastructures régionales de formation en sécurité incendie sur l'ensemble du territoire québécois. Si certains gestionnaires investissent en ce moment pour construire des infrastructures, d'autres n'en sont qu'à l'étape de la réflexion. En certaines régions, aucune décision n'a été prise en ce sens. Afin de continuer à offrir ses services partout sur le territoire provincial, l'École pourrait se doter d'infrastructures mobiles qui lui garantiraient une certaine autonomie organisationnelle de même qu'un moyen efficace pour rejoindre sa clientèle plus éloignée. Toutefois, il s'agit d'un investissement important en ressources humaines et matérielles.

La demande de nouveaux services

Le milieu de la sécurité incendie du Québec attend de son École qu'elle offre de nouvelles qualifications professionnelles (sauvetage, matières dangereuses, officier, véhicule, etc.), du matériel de formation ou encore de formation continue. Il s'agit là d'une source potentielle de revenus. Or, l'École ne dispose pas des ressources humaines et financières pour répondre à ce défi directement relié à son existence même et à sa mission. Si l'École arrive à s'adjoindre des spécialistes contractuels pour l'accompagner dans la réalisation de certains travaux, il demeure difficile de trouver des candidats d'expérience intéressés par le travail à l'École, en bonne partie à cause des conditions de travail qu'elle peut offrir.



Constat 3 : Les efforts de réseautage de l'École

- L'École a mis en place un réseau qui lui permet d'agir comme pôle d'attraction en sécurité incendie au Québec.
- L'École jouit d'une excellente réputation en Amérique du Nord.
- Les relations d'agence entre l'École et le MSP doivent être clarifiées.

Travailler en partenariat

Depuis 2006, l'École a réalisé des efforts considérables pour structurer un réseau de partenaires pour l'avancement de la sécurité incendie du Québec. Déjà, la structure de son conseil d'administration met en relation un ensemble de représentants des parties prenantes qui ont une influence dans le champ d'action de l'École. Du point de vue des enjeux de la formation, l'École travaille avec les représentants du MELS au DEP pour la formation initiale, avec ceux du collégial pour la formation des officiers et avec ceux de la Polytechnique dans le cadre de projets universitaires.

L'École est présente annuellement comme un partenaire majeur du congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ). Elle participe aussi annuellement aux activités de l'Association des pompiers instructeurs du Québec (LAPIQ), de la Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie (FQISI) et de l'Association des techniciens en prévention des incendies du Québec (ATPIQ).

L'École mène régulièrement des travaux en collaboration avec d'autres organisations du secteur publique, par exemple la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur «affaires municipales» (APSAM). Ces collaborations ont mené, entre autres, à des ajouts ou à des modifications des programmes de formation relativement à la santé et la sécurité au travail.

L'École a aussi élargi son réseau à l'ensemble de l'Amérique du Nord et les retombées sont tangibles pour la sécurité incendie du Québec. En étant membre de la *National Fire Protection Association* (NFPA), de l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC) et du *ProBoard*, l'École a accès aux meilleures pratiques en qualification professionnelle qui ont une incidence directe sur la qualité, la cohérence et la pertinence de ses processus d'examen. En prenant part aux travaux de l'*International Fire Service Training Association* (IFSTA), du *North American Fire Training Directors Committee* (NAFTD) et du *Canadian Fire Service Education, Training and Certification Council* (CFSETCC), l'École fait partie d'un réseau de partenaires qui lui permet d'avoir accès à un ensemble de documents de formation tout en prenant part à des espaces d'échanges à propos aux meilleures pratiques relatives à la formation en sécurité incendie.



En 2011, l'École a signé une entente de partenariat avec l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers (ENSOSP) de la France qui a déjà eu des retombées en formation sur la recherche des causes et des circonstances des incendies. Au-delà de la France, l'École est aussi intervenue en Corée du Sud, à Oman, en Arabie Saoudite et a développé des contacts avec la Suède, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.



Signature de l'entente entre l'ÉNPQ et l'ENSOSP par Messieurs Philippe Bodino et Serge Tremblay

Les relations d'agence

Avec le temps, l'École a pris une place importante dans le milieu de la sécurité incendie et elle est vue par plusieurs comme la référence en la matière. Par exemple, l'École a été appelée à témoigner en cour, elle administre maintenant un nombre important de processus d'embauche pour les municipalités et son expertise est reconnue par plusieurs organisations publiques. L'École est à l'occasion appelée à contribuer à des travaux du Ministère de la Sécurité Publique, par exemple la formation des conseillers en sécurité civile ou encore la mise en contexte international de certains enjeux stratégiques. Toutefois, l'École est confrontée à des demandes pressantes du milieu de la sécurité incendie auxquelles elle ne peut répondre pour l'instant puisqu'elle attend l'autorisation des autorités du Ministère. En ce sens une collaboration plus étroite entre le MSP et l'École dans la conclusion de certains dossiers ayant une incidence structurante sur la sécurité incendie permettrait de satisfaire plus rapidement à la clientèle.

Les relations qu'entretiennent les autorités du MSP et du MELS ont aussi un impact décisif sur la remise en cause de l'autorité que doit jouer l'École d'un point de vue provincial. Le MELS n'accepte pas l'autorité de l'École en qualification professionnelle en sécurité incendie, ce qui crée de la confusion alors que plusieurs questionnent la relation que l'École entretient avec les organisations qui dispensent le DEP en sécurité incendie. À cet égard, des travaux ont été entrepris en 2009, conjointement entre l'École et le MELS, pour développer des examens nationaux au DEP qui auraient permis à l'École d'agir comme une tierce partie neutre en évaluation des compétences et d'émettre ses certificats de qualification professionnelle aux élèves du DEP. De plus, ces examens auraient pu permettre une plus grande réciprocité entre l'ensemble des programmes de formation de la province qu'ils proviennent de l'École ou du MELS.



Constat 4 : Les publications en sécurité incendie

- Les travaux de l'École ont permis de rendre accessible un ensemble de documents de référence en français au milieu de la sécurité incendie du Québec.
- Les publications de l'École sont reconnues pour leur qualité et leur pertinence et elles ont un impact direct sur la professionnalisation de la sécurité incendie.

Documentation en français

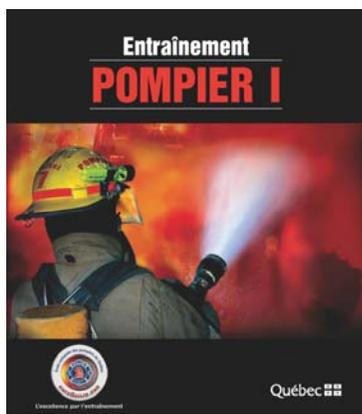
Dès sa création, l'École a dû engager des efforts considérables pour produire de la documentation de formation et de qualification professionnelle en français puisqu'il n'existait aucun manuel de formation en sécurité incendie disponible pour l'ensemble de la province. L'École a donc produit tous les documents de formation nécessaires pour l'ensemble des qualifications professionnelles exigées par la réglementation.

L'École a investi des sommes considérables dans la traduction de documents de référence pour sa clientèle. À cet égard, l'École s'est vue décerner en 2004, le prix d'excellence de l'Office de la langue française pour la publication de la 4^e édition du *Manuel de lutte contre l'incendie*. L'École a aussi publié en français :

- Manuel de lutte contre l'incendie (5^e édition)
- Incendies de silos et de fenils
- Sauvetage à la ferme
- Tirés à part en sauvetages techniques
- L'Enquêteur en sécurité incendie
- L'instructeur en sécurité incendie
- NFPA 1006 Norme de qualifications professionnelles pour sauveteurs techniques

L'École a aussi produit la première collection d'entraînements en sécurité incendie intitulée *Excellence.exe* qui est dorénavant utilisée par les services de la province dans le cadre de la formation continue requise par les exigences des schémas de couverture des risques en incendie. Les numéros de cette collection proposent des entraînements pour les qualifications professionnelles suivantes :

- Pompier I
- Opérateur d'autopompe
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Matières dangereuses – Opération
- Désincarcération automobile





En collaboration avec le service de sécurité incendie de Montréal, l'École a rendu disponible un ensemble de vidéos de formation :

- Organisation géographique des lieux d'une intervention
- Zone chaude
- Prise de commandement
- Désincarcération automobile
- Ventilation des toits plats et des toits en pente

Il est important de souligner que le milieu québécois de la sécurité incendie attend de l'École qu'elle rende disponible davantage de documentation en français. Cette documentation inclut, entre autres, des manuels de référence, des documents de formation, des normes et des documents audiovisuels.



Constat 5 : Le manque d'infrastructures de formation et de qualification professionnelle

- L'absence d'infrastructures provinciales de formation et de qualification professionnelle a une incidence directe sur l'atteinte de la mission de l'École.
- L'École doit se fier sur des tiers pour réaliser sa mission ce qui la place à risque de ne pas être en mesure d'offrir ses services avec équité sur l'ensemble du territoire provincial.
- La clientèle est placée devant une iniquité des coûts de formation et de qualification professionnelle.
- À cause du manque d'infrastructures, la clientèle ne peut s'entraîner dans des conditions sécuritaires.
- L'absence d'infrastructures empêche la clientèle d'atteindre les compétences de base requises par la réglementation provinciale.

La problématique

Pour réaliser sa mission, l'École a été créée comme une organisation décentralisée agissant en partenariat. À ce titre, l'École ne dispose d'aucune infrastructure de formation ou de qualification professionnelle. Ce sont les gestionnaires de formation qui ont la responsabilité de se doter d'infrastructures conformes aux exigences de l'École et des normes de qualification en vigueur. L'École est donc tributaire des gestionnaires de formation pour réaliser sa mission. Cette situation soulève 3 problèmes majeurs : le premier a trait à la juridiction des organisations; le deuxième, à l'atteinte des compétences minimales attendues et le troisième à l'offre de service de l'École.

Le problème des juridictions

Les gestionnaires de formation de l'École que sont les services de sécurité incendie et les municipalités n'ont pas le mandat juridique d'offrir de la formation à d'autres entités. En ce sens, une municipalité signataire d'une entente de partenariat avec l'École n'a aucune obligation d'offrir l'accès aux programmes de l'École aux municipalités avoisinantes. Toutefois, lorsqu'une municipalité décide d'offrir la formation aux autres, elle le fait en s'appuyant sur une décision politique des élus municipaux. Or, l'histoire récente montre que ce type de partenariat entre l'École et les municipalités place l'École à risque de ne pas pouvoir maintenir l'offre de service partout en province. La ville de Saint-Hyacinthe a longtemps été un centre de formation régional majeur par le biais duquel s'organisait l'ensemble des activités de formation et de qualification professionnelle de l'École dans la région des Mascoutains. En 2010, une décision de la ville a eu comme conséquences la fermeture du centre régional. Du coup, l'École a perdu son lien avec cette région et l'ensemble de l'offre de service a dû être revu.



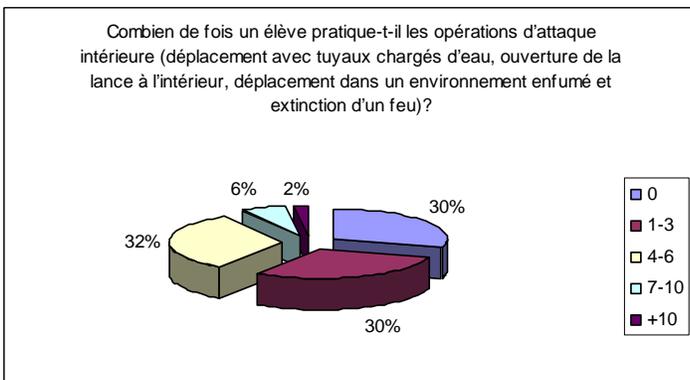
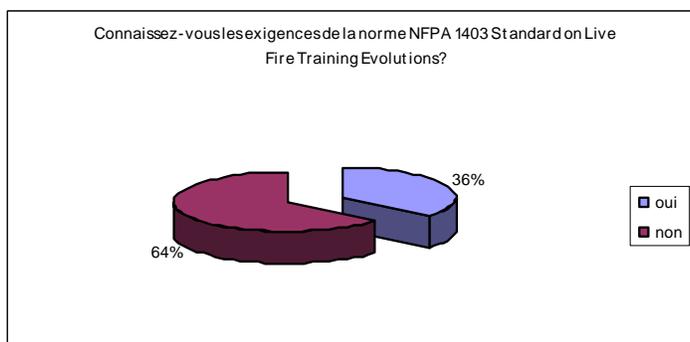
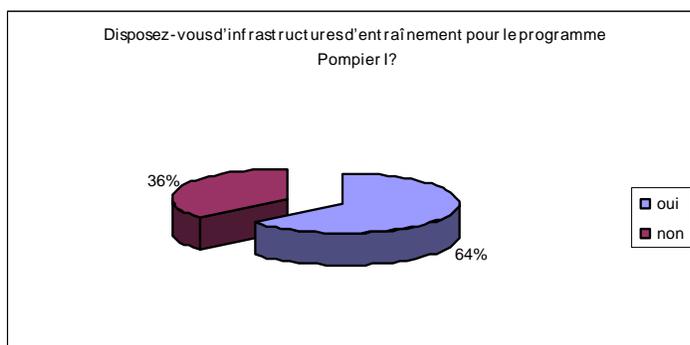
Le système des multiples gestionnaires fait aussi en sorte que l'École ne peut fixer les coûts des activités de formation et de qualification professionnelle pour l'ensemble de la province. Certes l'École fixe ses coûts minimaux pour l'inscription à ses programmes; toutefois, chaque gestionnaire a le loisir de fixer des coûts supplémentaires relativement à l'organisation des lieux de formation et de qualification professionnelle et à la dispense des services. Cette situation résulte en une iniquité dans l'accès provincial à la qualification professionnelle.

L'atteinte des compétences minimales attendues chez les pompiers

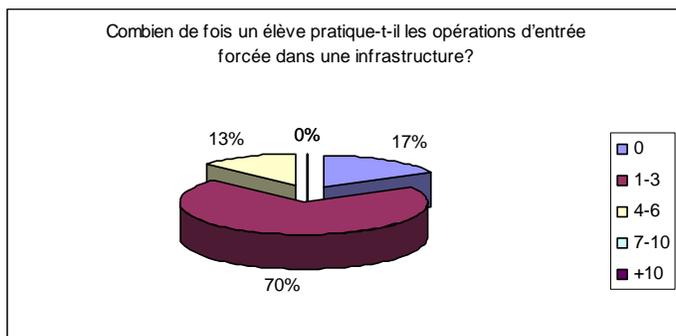
En 2011, l'École a réalisé une cueillette de données auprès de ses gestionnaires de formation à propos des infrastructures dont ils disposent pour réaliser la formation et la qualification professionnelle des pompières et des pompiers de la province. Le résultat obtenu démontre que 64% des répondants disent posséder des infrastructures de formation permettant de développer les compétences attendues d'un *Pompier I*. Il faut cependant remettre en perspective

ce résultat. Les répondants ont identifié les infrastructures suivantes qui varient beaucoup d'un endroit à l'autre. Certains gestionnaires ont accès à des simulateurs de toits plats ou en pente. D'autres utilisent des maisons mobiles désaffectées. Certains utilisent des bâtiments du territoire dans lesquels ils peuvent réaliser certaines simulations

d'intervention sans feu réel. En quelques occasions, des gestionnaires ont accès à des conteneurs de transport. La majorité utilise la caserne des pompiers comme endroit de pratique. Enfin, quelques gestionnaires ont eu accès à des maisons abandonnées dans lesquelles ils ont conduit des entraînements en présence de feu réel. Les commentaires recueillis permettent toutefois de conclure qu'il n'existe que très peu d'infrastructures

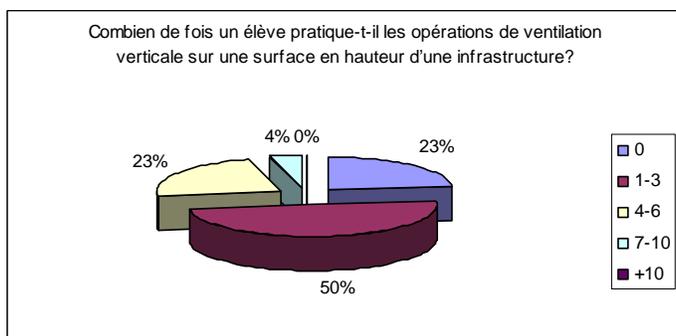


dédiées à la formation qui permettent aux gestionnaires d'offrir une formation qui rencontre de manière sécuritaire l'ensemble des exigences de performance au travail telles que décrites dans la norme *NFPA 1001 Standard for Fire Fighter Professional Qualifications*.



Le résultat obtenu démontre que seulement 38% des gestionnaires connaissent les exigences de la norme *NFPA 1403 Standard on Live Fire Training Evolutions*. Dans le contexte où les candidats aux examens de qualification professionnelle du programme *Pompier I* doivent développer des compétences relatives à l'extinction de feux de bâtiment, de feux de véhicule et de feux

de matériaux de classe A entreposés à l'extérieur, il est inquiétant de constater que la majorité des gestionnaires ne connaissent pas les règles qui régissent les entraînements en présence de feu réel. On peut se questionner sur les pratiques de santé et sécurité mises en place pendant la formation, surtout lors d'entraînements en présence de feu réel dans des maisons abandonnées.



Les résultats obtenus démontrent aussi que 83% des candidats en formation ont pratiqué les opérations d'entrée par effraction. 17% des candidats n'ont toutefois jamais pratiqué cette compétence pourtant décrite dans la norme NFPA 1001. C'est donc dire que près de 20% des candidats pourraient être placés dans la situation suivante dans le cours de leur travail comme

pompier : faire partie de la première équipe de pompiers arrivés sur les lieux d'un incendie de bâtiment et ne pas être en mesure d'entrer par effraction pour effectuer un sauvetage ou constater l'état de l'incendie.

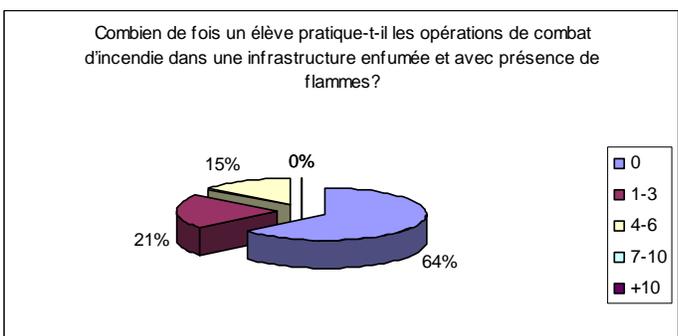
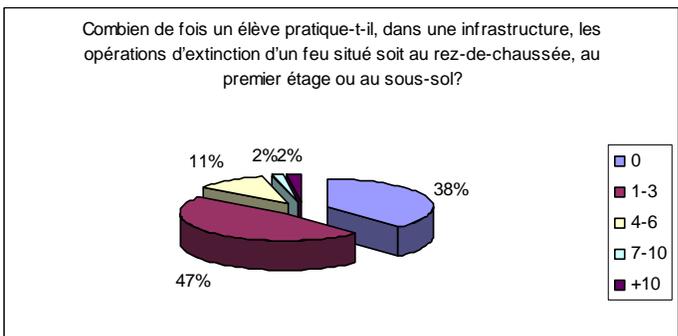
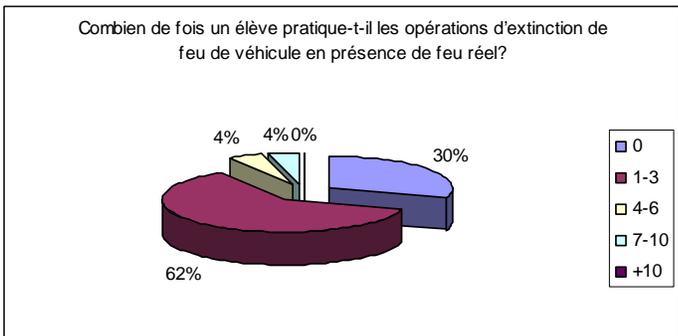
77% des candidats ont pratiqué les opérations de ventilation verticale. Près du quart des candidats (23%) n'ont pas mis en pratique cette compétence pourtant décrite dans la norme NFPA 1001. Le résultat de 77% s'explique, en partie, par le fait que l'École a organisé l'examen de qualification professionnelle *Pompier I* (édition 2003) selon des plateaux visant certaines compétences, dont la ventilation verticale. Le devis du plateau de ventilation ayant été distribué à l'ensemble des gestionnaires de formation et étant relativement facile à reproduire, plusieurs gestionnaires ont fait le choix de construire un plateau pouvant être utilisé lors de la formation.



D'un point de vue de qualification professionnelle, il faut noter que le tiers des candidats (30%) n'a jamais mis en pratique les compétences attendues reliées aux opérations d'attaque intérieure d'un incendie, tel que le demande la norme NFPA 1001. Une piste d'explication de ce manque de formation réside dans l'absence d'infrastructures nécessaires à la pratique de cette compétence.

Il faut aussi souligner que près du tiers des candidats (30%) n'a jamais mis en pratique les compétences attendues reliées aux opérations d'extinction d'un feu de véhicule, tel que le demande la norme NFPA 1001.

Plus du tiers des candidats (38%) n'ont jamais mis en pratique les compétences attendues reliées aux opérations d'attaque intérieure d'un incendie, tel que le demande la norme NFPA 1001. Dans ce cas-ci, 38% des candidats n'ont aucune expérience des différentes techniques de combat d'incendie à utiliser dans le cas d'un incendie situé à divers niveaux d'un bâtiment résidentiel comme le sous-sol ou à l'étage. Ce résultat est à mettre en relation avec le fait que la majorité des candidats (64%) ne pratiquent pas les opérations de combat d'incendie dans un bâtiment en présence de feu réel. D'un point de vue de qualification professionnelle, seulement 36% des candidats ont pris part à des entraînements en présence de feu réel. Rappelons que 64% des gestionnaires de formation disent ne pas connaître les règles régissant la formation dans le cadre d'évolutions pratiques réalisées en présence de feu réel. On constate alors que la majorité des candidats n'a jamais été mis en contact avec un environnement se rapprochant de la réalité du métier de pompier. De plus, on peut se questionner à propos des processus mis en place lors des entraînements en présence de feu réel puisque les règles de l'art semblent ne pas être connues du milieu de la sécurité incendie.





Cet état de fait à propos de l'atteinte des compétences se répercute aussi au programme *Pompier II* alors qu'il devient encore plus difficile de réaliser des entraînements complexes de combat d'incendie pourtant nécessaires pour les municipalités de plus de 25 000 habitants. Rappelons que, pour qualifier un élève, l'École doit être en mesure d'évaluer les exigences de performance au travail de la norme NFPA 1001 décrites à l'annexe A.5.3.10 pour le *Pompier I* et à l'annexe A.6.3.2 pour le *Pompier II*:

A.5.3.10 The Fire Fighter I should be proficient in the various attack approaches for room and contents fires at three different levels (at grade, above grade, and below grade).

A.6.3.2 The Fire Fighter II should be able to coordinate the actions of the interior attack line team at common residential fires and small business fires in the fire department district.

L'atteinte des compétences minimales attendues chez les officiers

Lorsqu'il s'agit de la formation des officiers, c'est plutôt la réglementation en vigueur qui pose problème. En effet, la réglementation lie directement la qualification d'*Officier non urbain*, d'*Officier I* ou d'*Officier II* à la capacité d'assumer la direction d'un service de sécurité incendie en fonction de la strate de population visée. Or, la formation et la qualification professionnelle d'*Officier non urbain* et celles d'*Officier I* et d'*Officier II*, selon la norme *NFPA 1021 Standard for Fire Officer Professional Qualifications*, ne visent pas à former un officier de direction.

L'*Officier non urbain* est davantage sensibilisé à l'ensemble des aspects de gestion d'un service qu'à la direction même de l'organisation. L'*Officier I* est plutôt un officier responsable d'une équipe de travail, alors que l'*Officier II* occupe un poste de supervision intermédiaire dans le service.

À cet effet, l'École a organisé un groupe de travail à l'automne 2011 lors duquel plus de 40 officiers de la province ont été conviés à discuter des priorités en formation des officiers. Le consensus de ce groupe a été très clair : la formation doit prioriser la gestion d'intervention d'urgence et elle doit être basée sur les meilleures pratiques en gestion des organisations. Les formations d'*Officier I* et d'*Officier II* doivent cibler les exigences de performance au travail de la norme NFPA 1021 et les participants du groupe se sont entendus sur le fait que la direction d'un service de sécurité incendie devrait faire l'objet d'une autre formation.



L'offre de service de l'École en région

Comme l'offre de service de l'École s'appuie sur des partenaires externes, l'École n'a que peu de contrôle sur l'accès aux infrastructures de formation et de qualification professionnelle. La construction d'infrastructures régionales est tributaire de la volonté politique en région et des budgets municipaux disponibles pour de tels projets. Or, régionaliser la formation et la qualification professionnelle pose aussi un ensemble de problèmes.

En premier lieu, la régionalisation de l'offre de service de l'École pose le problème des coûts d'accès. L'École n'a pas l'autorité pour dicter les coûts qu'une municipalité charge aux utilisateurs des infrastructures. Pour les services de sécurité incendie dont le budget n'est pas élevé, cette situation pose un problème majeur. En certains endroits, envoyer des pompiers en formation ou en examen dans un centre régional veut aussi dire découvrir le territoire à protéger et hypothéquer la liste des équipements disponibles alors que chacun doit apporter ses propres équipements en formation ou aux examens.

En deuxième lieu, la régionalisation des activités pose la question de l'utilisation des équipements disponibles pour la formation et la qualification professionnelle. Il existe très peu d'endroits en province où des équipements de combat d'incendie sont dédiés uniquement à la formation et à la qualification professionnelle. Les équipements utilisés sont habituellement ceux du service de sécurité incendie hôte. Or, dans le cas par exemple des examens d'*Opérateur d'autopompe*, d'*Opérateur de véhicule d'élévation* ou encore de *Désincarcération*, les élèves sont formés sur l'utilisation des équipements de leur propre service et non sur ceux du centre régional. Il est alors impensable de placer en contexte d'évaluation au centre régional des candidats et de leur demander d'utiliser des équipements avec lesquels ils ne sont pas familiers. Si la régionalisation de la formation et de la qualification professionnelle dans des infrastructures dédiées pour le combat d'incendie est possible, en revanche la régionalisation de plusieurs programmes est encore très problématique. En ce sens, l'École ne peut se fier uniquement sur les infrastructures régionales pour accomplir sa mission.

Enfin, en troisième lieu, la régionalisation des activités pose la question des autres qualifications professionnelles demandées à l'École par le milieu de la sécurité incendie. En particulier, les services demandent que l'École rende disponible la formation et la qualification professionnelle de technicien en matières dangereuses selon la norme *NFPA 472 Standard for Competence of Responders to Hazardous Materials/Weapons of Mass Destruction Incidents* de même que celles relatives à divers sauvetages selon la norme *NFPA 1006 Norme de qualifications professionnelles pour sauveteurs techniques*. Or, les équipements et les infrastructures nécessaires pour ces formations et ces qualifications professionnelles ne sont pas disponibles pour l'offre de service provinciale que l'École doit assumer en vertu de sa mission.



Constat 6 : la demande pour la formation continue

- Après 10 ans de formation et de qualification professionnelle et en fonction des exigences provinciales des schémas, le milieu de la sécurité incendie du Québec se tourne vers l'École pour la formation continue.
- L'École reçoit de nombreuses demandes d'homologation tel qu'il est prévu dans la législation, mais elle ne peut y répondre n'ayant pas reçu l'autorisation ministérielle.
- Les instructeurs en sécurité incendie demandent un soutien accru de la part de l'École.

La formation continue et les schémas

La demande pour la formation continue constitue un défi considérable pour l'École. Déjà identifiée comme un enjeu majeur lors de l'analyse stratégique qui a suivi la crise de 2006, la formation continue demeure l'une des préoccupations centrales des services de sécurité incendie. Au-delà du fait que l'employeur ait à maintenir les compétences de ses employés, ce sont les obligations de formation continue qui accompagnent les schémas de couverture des risques incendie qui font en sorte que les organisations municipales doivent entraîner leur personne. À cet égard, plusieurs services de sécurité incendie se sont tournés vers l'École à la recherche de solutions permettant l'entraînement continu des pompiers tout en respectant les normes et les standards en vigueur. La réponse de l'École est venue, en partie, par la production de la collection *Excellence.exe* qui propose des canevas d'entraînement pour l'ensemble des qualifications professionnelles visées par la réglementation provinciale. Il s'agit cependant de documents de formation qui demandent aux organisations municipales d'avoir à leur disposition des instructeurs compétents en mesure de dispenser cette formation. À cet égard, les instructeurs du Québec souhaitent des services plus étendus de la part de l'École.

Un soutien accru demandé par les instructeurs

À l'hiver 2012, l'École a réalisé un sondage auprès de l'ensemble de ses instructeurs afin de connaître leur satisfaction à l'égard des services qui leur sont offerts et pour connaître leurs demandes.

92% des instructeurs sont à l'emploi d'un service de sécurité incendie et, de ce nombre, 83% sont des officiers. La majorité d'entre eux compte soit plus de 25 ans d'expérience en sécurité incendie (33%), soit de 20 à 25 ans (25%). En majorité, ils sont instructeurs depuis 6 à 10 ans (47%) et sont accrédités par l'École depuis au moins 6 ans (71%). Ils donnent en moyenne 1 à 5 cours par année (74%) et dirige plus de 10 entraînements en caserne par année (44%). 76% d'entre eux disent utiliser les documents produits par l'École pour réaliser les entraînements. La formation continue intéresse les instructeurs.



Les instructeurs demandent que l'École produise davantage de documents de formation, surtout en format multimédia (vidéo, animation, simulation, etc.). Ils demandent aussi que l'École leur offre des classes de maître, des sessions de formation pratique et leur rende disponible de l'information à jour qui circule en Amérique du Nord. 97% affirment vouloir participer à une activité régionale organisée par l'École. Relativement au perfectionnement en pédagogie, les instructeurs disent être intéressés à 41% par le développement d'outils de formation, d'exercices et d'examens. En ce qui a trait au perfectionnement lié aux techniques du métier, la réponse est plus partagée, par exemple : opérations de combat d'incendie (23%), gestion des interventions (19%) et phénomènes thermiques (16%).

L'École a répondu en partie à la demande des instructeurs en proposant un nouveau programme de développement professionnel. Le programme *Départ* vise à soutenir les instructeurs dans le développement et le maintien des compétences nécessaires à l'enseignement des meilleures pratiques du métier de pompier. L'École a offert jusqu'à présent 2 formations pour l'enseignement du programme Matières Dangereuses – Opération. En revanche, les coûts de reviens de ces formations font en sorte qu'il est difficile de les offrir à répétition et dans un grand nombre de régions de la province.



La professionnalisation de la sécurité incendie

Au-delà des exigences de formation continue des schémas et des demandes des instructeurs, ce sont aussi les pompières et les pompiers de la province qui demandent d'avoir accès à de la formation continue de qualité à des coûts abordables.

En mai 2012, l'École a organisé une activité de formation continue en collaboration avec les services de sécurité incendie de Mont-Joli et de Matane. Cette activité a été la concrétisation de discussions qui avaient eu lieu en novembre 2011 à propos de l'offre de service de l'École en Gaspésie. La première édition de l'*Atelier gaspésien de développement professionnel en sécurité incendie* a réuni près de 80 pompières et pompiers de 26 services de sécurité incendie de cette région. 90% des participants ont apprécié l'atelier offert sur le développement d'outils pédagogiques, alors que le taux de satisfaction a été de 95% pour l'atelier sur l'opération de l'autopompe et de 99% pour l'atelier sur les phénomènes thermiques. La réalisation de cet *Atelier* montre qu'il y a un intérêt marqué pour la formation continue dispensée par l'École, alors que les participants reconnaissent la qualité des formations et l'expertise des ressources humaines.

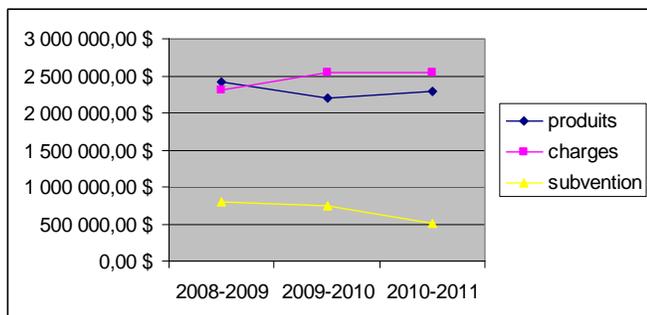


Propositions pour le développement de l'École

L'École nationale des pompiers du Québec a été conçue dès le départ sous la forme d'un réseau. L'École déploie ses actions avec la collaboration de différents partenaires dans le but d'offrir ses services également sur l'ensemble du territoire de la province. Or, l'environnement dans lequel l'École intervient est en profonde mutation : tendance à la régionalisation des activités, changements à la mission des services de sécurité incendie, baisse de la clientèle, demandes diversifiées en formation et en qualification professionnelle, etc. Cet état de fait exige que les moyens nécessaires – financiers et législatifs - soient alloués à l'École afin qu'elle puisse s'adapter à cette nouvelle réalité et qu'elle puisse maintenir son rôle structurant pour la sécurité incendie.

Proposition 1 : Améliorer le financement gouvernemental de l'École

Le financement de l'École est directement tributaire de la subvention que lui verse le gouvernement du Québec. La source de revenus complémentaires provient des inscriptions aux différents programmes. Or, les inscriptions sont en baisse ce qui s'explique en bonne partie par le fait que le personnel des services de sécurité incendie a été formé et qualifié en fonction des dates butoir prévues à la réglementation provinciale. Comme l'École ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour produire des programmes de formation



supplémentaires, elle ne peut chercher à combler le manque à gagner par de nouvelles inscriptions. Ainsi, depuis 2012, les inscriptions représentent le taux de renouvellement du personnel des services de sécurité incendie ce qui ne peut assurer la pérennité de l'organisation.

Les données des rapports annuels des 3 derniers exercices financiers de l'École montrent une tendance lourde. D'une part, les charges excèdent maintenant les produits. D'autre part, la subvention gouvernementale est en forte baisse. Ainsi, la subvention de 1,2M\$ versée à l'École en 2000, ne représentait plus que 32,8% (795 000\$) des produits pour l'exercice 2008-2009, 33,5% (736 400\$) pour l'exercice 2009-2010. Pour l'exercice 2010-2011, la subvention de 511 400\$ ne représente plus que 22,4% des produits.

| | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
|------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Produits | 2 423 006,00 \$ | 2 198 476,00 \$ | 2 283 620,00 \$ |
| Charges | 2 306 960,00 \$ | 2 553 381,00 \$ | 2 550 271,00 \$ |
| Subvention | 795 000,00 \$ | 736 400,00 \$ | 511 400,00 \$ |



Le financement des opérations de l'École constitue donc l'enjeu majeur de la pérennité des services à la clientèle, voire l'existence même de l'organisation. Comme l'École ne peut majorer ses coûts au rythme nécessaire pour atteindre l'équilibre financier, en fonction de la capacité de payer de sa clientèle, le financement gouvernemental doit être révisé pour assurer le développement de l'organisation.

Proposition 2 : Assurer l'exclusivité de la qualification professionnelle à l'École

À titre d'organisme structurant de la sécurité incendie, il est primordial que le gouvernement fasse de l'École nationale des pompiers du Québec l'organisation gouvernementale de référence pour tous les pompiers de la province. En ce sens, la réglementation en vigueur doit être aménagée de telle sorte que tous les pompiers de la province soient titulaires des certifications de l'École pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie, sans égard à la strate de population. En confiant clairement à l'École l'exclusivité de la qualification professionnelle en sécurité incendie, on régulariserait une situation problématique relativement à la juridiction de l'École et à la réalisation de sa mission légale.

Il est primordial de donner les moyens à l'École pour développer et mettre en place un ensemble cohérent de formations et de qualifications professionnelles à moyen et long termes. Les services de sécurité incendie expriment des besoins relatifs aux sauvetages techniques, aux interventions spécialisées en présence de matières dangereuses et au développement professionnel de leur personnel. La réglementation en vigueur devrait ainsi être aménagée afin de lier directement l'École au développement professionnel en sécurité incendie. De plus, une réflexion est nécessaire à propos de l'apport de l'École en qualification professionnelle en sécurité civile devant le déplacement de la mission strictement incendie des services municipaux.

Les représentants des brigades industrielles ont aussi exprimé un ensemble de besoins et ils se tournent vers l'École pour les accompagner dans la professionnalisation de leur personnel. L'École doit avoir les moyens de soutenir cette partie du milieu, considérant entre autres le fait que des municipalités ont signé des ententes de service avec ces brigades dans le cadre de leur schéma de couverture des risques. Il en va ici de la cohérence de la formation nécessaire lors des interventions d'urgence.

Enfin, l'École doit avoir les moyens pour développer des qualifications professionnelles qui s'adressent aux officiers supérieurs, tel que l'ont exprimé les membres du groupe de travail mis en place par l'École à l'automne 2011. L'École doit pouvoir appuyer les développements universitaires en sécurité incendie, en partie par la mise en place de modèles qui existent déjà en Amérique du Nord, par exemple les qualifications *Officier III* et *Officier IV*, le programme *Executive Fire Officer*, la désignation *Chief Fire Officer*, ou encore l'arrimage des formations universitaires sous le modèle du *Fire and Emergency Services Higher Education* (FESHE).



Proposition 3 : Soutenir une présence accrue de l'École sur le territoire

La clientèle de l'École doit avoir accès aux services également partout en province. Si le réseau que constitue l'École et ses partenaires favorise l'accès à la formation et à la qualification professionnelle sur l'ensemble du territoire québécois, il subsiste toutefois des problèmes importants. D'une part, ce ne sont pas tous les gestionnaires de formation qui disposent des infrastructures nécessaires pour réaliser la formation prévue, tel que l'a démontré un récent sondage mené par l'École. À cet égard, les informations dont dispose l'École montrent que des initiatives sont en cours afin de doter certaines régions d'infrastructures, par exemple par l'assemblage de conteneurs maritimes. En revanche, comme les investissements en la matière sont inégaux d'une région à l'autre, les coûts d'utilisation sont difficiles à fixer et ne dépendent pas du contrôle que peut exercer l'École puisque ces installations ne lui appartiennent pas. D'autre part, dans plusieurs régions du Québec, aucune infrastructure n'est en construction et aucune organisation n'a manifesté le désir de le faire. L'École se retrouve donc dans la situation où l'offre de service régionale est inégale ce qui a une incidence directe sur la cohérence, la qualité et la pertinence de la formation et de la qualification professionnelle.

Construite en réseau et ne disposant pas d'un campus central, l'École doit maintenir sa présence partout en province. À cet égard, l'École doit être en mesure de se doter à court terme d'équipements mobiles pour garantir des services de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. De nombreuses juridictions utilisent déjà avec succès ce modèle d'offre de service, par exemple : la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, l'Oregon, le Kansas, la Virginie et le Maryland. Ces équipements mobiles permettraient de contribuer à l'offre de service régionale de concert avec les gestionnaires de formation qui se dotent d'infrastructures de formation. Au-delà de ses activités de qualification professionnelle, l'École pourrait offrir de la formation continue avec ces équipements, cette formation étant demandée par le milieu, en particulier par les instructeurs, les moniteurs et le personnel des régions éloignées.

Une récente étude stratégique démontre aussi que le milieu de la sécurité incendie attend de l'École qu'elle élargisse sa production de documents de référence, en particulier par l'entremise du multimédia. La clientèle de l'École est très largement francophone et ne maîtrise pas suffisamment l'anglais pour s'approprier des documents de référence pourtant déjà disponibles parce qu'ils ne sont pas écrits en français. Dans le contexte financier actuel, l'École ne peut se permettre de concevoir des projets en ce sens. Or, la qualification professionnelle du personnel ne peut être réalisée sans documents de référence. L'École doit être en mesure de poursuivre, mais surtout d'étendre sa présence en province par la production de documents de référence en français.



Conclusion

En terme de structure organisationnelle en réseau, l'École représente un modèle novateur nord-américain en sécurité incendie. Le travail en partenariat caractérise cette organisation et son leadership est souligné par plusieurs. En moins de 6 ans, l'École a développé une crédibilité sur la scène internationale qui rejaillit sur l'ensemble du milieu québécois de la sécurité incendie. En étroite collaboration avec un ensemble d'acteurs (Ministère de la Sécurité Publique, gestionnaires de formation, service de sécurité incendie, décideurs municipaux, instructeurs et moniteurs), l'École a aussi contribué au succès de la formation et de la qualification professionnelle en sécurité incendie en fonction des objectifs fixés par la législation provinciale.

En revanche, l'École est à la croisée des chemins et des actions sont requises à court terme pour assurer la pérennité de l'organisation. La professionnalisation de la sécurité incendie du Québec a connu une lancée importante depuis 2004 avec la mise en place des premières qualifications professionnelles. Les changements qui s'annoncent dans le milieu de l'incendie (révision de l'offre de service, régionalisation des organisations, rétention du personnel, demandes de qualifications professionnelles supplémentaires, besoins en formation continue, etc.) sont autant de défis auxquels l'École doit pouvoir répondre. En ce sens, il est urgent que le financement gouvernemental de l'École soit révisé, qu'on lui assigne l'exclusivité de la qualification professionnelle et qu'on lui donne les moyens pour qu'elle puisse assurer une présence accrue sur le territoire québécois.



École nationale des pompiers du Québec
2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local 3.08
Laval (Québec) H7T 2S9

<http://www.ecoledespompiers.gc.ca>

Téléphone : (450) 680-6800

Sans frais : 1-866-680-ENPQ (3677)

Télécopieur : (450) 680-6818

